



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 11 DECEMBRE 2024*

N° de la délibération : BM/NA/2024/12-08-96

CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents : 6

Délégations : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi onze décembre à dix-neuf heures et treize minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le cinq décembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON-SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (03) :

M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL

M. Didier MOUROUVIN, avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Étaient absents (06) : M. Mario ALLEAUME, Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Elodie PITON-SERICHARD

Quorum : réalisé

CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. A chaque création ou suppression de poste, le tableau des effectifs doit être mis à jour afin de refléter la réalité des postes créés, modifiés ou supprimés et ainsi donner une image fidèle des effectifs de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.2313-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir débattu, A L'UNANIMITE, DECIDE :

Article 1 : **DE CREER** un poste comme suit :

FILIERE	CATEGORIE	GRADE CORRESPONDANT	CREATION
Technique	C	1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet

Article 2 : **D'AUTORISER** la mise à jour du tableau des effectifs comme annexé.

Article 3 : **D'INSCRIRE** cette dépense au budget de la commune au chapitre 012.

Article 4 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 11 Décembre 2024

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON-SERICARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (03) : M. Laurent CHERALDINI avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN, avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20241211-BMNA2024120896-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2024
Publication : 30/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire

Blaise MORNAL

La secrétaire de séance

Elodie PITON-SERICARD

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet